

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Conseil Communal extraordinaire
D'Arzier-Le Muids
du lundi 29 avril 2024
au CCS

.....	1
1. Assermentations	3
2. Appel	3
3. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25.03.2024	3
5. Communications du Bureau	4
6. Communications de la Municipalité	4
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales.....	4
8. Interpellation de M^{me} Anne HÜBSCHER : « Projet EVAM – ouverture Centre d'accueil pour migrants » en annexe.....	5
9. Préavis URGENT 05/2024 - Demande de crédit de CHF 6'500'000.- pour l'achat de la parcelle 332 dit le « Cube de Verre »	8
10. Nomination d'un délégué AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs) - (démission Mme Françoise ESSEIVA)	11
11. Divers et propositions individuelles.....	11
12. Annonce de préavis futurs.....	12
13. Annexe	13

Le **Président**, M. **Nicolas VOUT** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} **la Syndique**, à Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil Communal extraordinaire d'Arzier-Le Muids du 29 avril 2024. Il souhaite également la bienvenue au public venu nombreux et la présence de la journaliste de la Côte et du 24Heures et de la télévision de Nyon Région NRTV.

1. Assermentations

M. **Alexandre FORGEOUX** entre au Conseil Communal suite à la démission de M^{me} **Françoise ESSEIVA** et M. **Patrick WINKLER** suite à la démission de M. **Stéphane TISSOT**.

L'Assemblée se lève et le **Président** procède à l'Assermentation de M. **Alexandre FORGEOUX** et de M. **Patrick WINKLER**. Lecture du serment Art. 9 de la Loi sur les Communes.

2. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 45 conseillers sont présents, 10 sont excusés

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le **Président** ouvre donc la séance.

3. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le **Président** précise que nous avons reçu une demande de M. **Nicolas PASQUIER** d'inverser les points 8 et 9 de l'ordre du jour. Cette demande est maintenue.

L'ordre du jour modifié **est accepté à l'unanimité** (44 OUI)

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25.03.2024

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Les modifications ont été transmises par email par M. **Ivané OHANESSIAN** qui souhaite modifier « *M. Ivané OHANESSIAN termine en pensant qu'il serait bien de connaître les coûts de maintenance* » par « *M. Ivané OHANESSIAN demande alors à ce que l'offre matérielle soit évaluée conjointement à son offre de maintenance de 10 ans* ».

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** précise qu'une pétition était disponible pour la fermeture de la rue du Village avec une recherche des historiques sur les préavis concernant celle-ci. En fait, ce n'est pas la pétition qu'elle avait offert de mettre à disposition des conseillers, mais le résumé de l'historique de la fermeture et de la réouverture de la rue du Village qu'elle avait trouvé dans les anciens préavis à l'époque.

M. **Nicolas RAY** souhaite modifier en page 8 : « *sur ces 26 entreprises seulement trois noms sont connus et sont des revendeurs* » par « *sur ces 26 entreprises seulement trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre et demandé le cahier des charges* ».

La version définitive du PV corrigé sera disponible sur l'Extranet de la Commune, après son approbation et sa signature.

Le Procès-verbal du 25.03.2024 **est adopté à forte majorité** (42 OUI, 2 abstentions)

5. Communications du Bureau

Le **Président** remercie les sociétés locales de la gymnastique et du badminton pour avoir mis à disposition la salle du CCS en annulant leur cours. Il explique que la parole ne sera pas donnée au public mais le remercie de sa présence en nombre.

Les discussions de ce soir, liées à la potentielle venue de migrants au sein de notre Commune, créent beaucoup d'inquiétudes, d'appréhension et d'attentes que nous comprenons. Le **Président** demande que le dialogue soit ouvert et franc, mais précise qu'il doit rester correct en tout temps. Il compte sur toute l'Assemblée pour avoir un débat qui démontre le bon fonctionnement démocratique, au sein de notre Commune, de notre Canton et de notre pays.

6. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} **Louise SCHWEIZER**. Pas de communication. Elle profite toutefois de la présence du public nombreux pour annoncer l'ouverture de l'Auberge communale d'ici mi-mai.

M. **Nicolas RAY** n'a pas de communication.

M. **Denis BERGER** donne l'information sur les pompiers SDIS de nos deux villages et de St-Cergue. 2024 est une année de fête, ce sont les dix ans du SDIS. Dix ans que les 18 communes ont fusionnés sous le nouveau nom SDIS Nyon-Dôle, réparti sur quatre sites. Les jours de fêtes sont prévus ainsi : Genolier le 04 mai - Nyon le 22 juin – St-Cergue le 24 août et Bonmont le 02 octobre. De nombreuses animations et démonstrations sont prévues. Des informations et plus de détails sont disponible sur le site de sdis.ch.

En 2023, augmentation de 12% d'alertes, pour un total de 538 alertes : 109 incendies, 21 accidents de la circulation, 70 sauvetages d'animaux ou de personnes, 108 pollutions dont 4 chimiques, 72 techniques naturelles, 71 alarmes automatiques et 83 inondations pour une population de 6'000 habitants. Il y a eu 50 interventions sur nos deux Communes. Il remercie les pompiers et jeunes sapeurs bénévoles pour leur travail.

M. **Frédéric GUILLOUD** n'a pas de communication.

M. **Philippe ESSEIVA** n'a pas de communication.

7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales Communales

APEC : Le rapporteur M. **Christian BRUGGER** n'a pas de nouvelle communication.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** annonce la prochaine séance de CI le 12 juin 2024. Elle annonce que M^{me} **Mélanie SAUTHIER**, précédemment employée en tant que comptable de l'AISGE, remplace M^{me} **Dominique ALTHAUS** comme Directrice des Finances de l'AISGE. Elle poursuit en indiquant que l'UAPE de Givrins déménage de deux salles de classe à l'école de Givrins dans son nouveau bâtiment.

Les Préavis 01/2024 – Comptes école 2023, Préavis 02/2024 – Comptes accueil de jour, Préavis 03/2024 – Demande de crédit de CHF 25'000 destiné à financer la création d'un poste à 50% d'un.e spécialiste des salaires (Payroll) à partir du 01.07.2024 et Préavis 04/2024 – Demande de crédit de CHF 54'500 pour le rafraîchissement, réaménagement et l'équipement de la salle des maîtres de l'EPSGE dans le Collège l'Oujon – sis à Genolier sont acceptés à large majorité.

Le coût des fouilles archéologiques (CHF 1'000'000) sera pris en charge par l'AISGE. Elle précise que la quote-part des Communes associées est déterminée :

- par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;
- par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné.

Arzier-Le Muids a la proportion la plus élevée des cinq communes de l'AISGE avec 12,6% d'enfants scolarisés. Deux préavis seront présentés au prochain CI : un concernant l'augmentation des coûts suite au retard de la construction de la nouvelle école du Bix et un autre préavis.

Conseil Régional : la déléguée M^{me} **Geneviève LEJEUNE** n'a pas de nouvelle communication.

RAT : La déléguée M^{me} **Gwendoline NYDEGGER** est excusée ce soir nous lui laisserons le soin de faire son rapport lors du prochain conseil.

SDIS : Le délégué M. **François ESSELBORN** absent ce soir a transmis ses communications. Il a participé à la séance du 26 mars 2024 : séance de la Commission Gestion et Finance. Durant cette séance les comptes 2023 du SDIS ont été analysés et discutés avec le Commandant du SDIS et le Président du CODIR de ce dernier. Après discussion entre les membres de la Commission ceux-ci ont, à l'unanimité, recommandé au Conseil intercommunal d'approuver les comptes 2023 tels que présentés. Le 30 avril 2024 il participera au Conseil intercommunal durant lequel le PV (disponible sur l'extranet communal) de la séance du 26 septembre 2023 ainsi que les comptes 2023 (également disponibles sur l'extranet) devraient être approuvés.

ORPCi Le délégué M. **François ESSELBORN** a participé à la séance du 16 mars 2024 : Rapport d'activités de l'ORPCi District de Nyon, à Begnins. Le rapport est disponible sur le site Internet de l'ORPCi. Le 27 mars 2024 : Séance du Conseil intercommunal. Durant cette séance, le PV de la séance du 27 septembre 2023, *le préavis 12/2021-2026, comptes 2023 et le préavis 13/2021-2026, réfection urgente des toits No 4, 7 et 10 de Prangins* ont été approuvés (documents disponibles sur l'extranet communal).

8. Interpellation de M^{me} Anne HÜBSCHER : « Projet EVAM – ouverture Centre d'accueil pour migrants » en annexe

Le **Président** donne la parole M^{me} **Ana HÜBSCHER**. Elle donne lecture de son interpellation. Le public l'applaudit.

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M^{me} **la Syndique** indique que la Municipalité a reçu l'interpellation. La Municipalité travaille sur ce sujet d'arrache-pied et s'est opposée à la création d'un centre de migrants, concentrant autant de personnes sur notre territoire. Pour répondre à l'interpellation, elle explique le déroulement : fin janvier l'EVAM est venue à la Commune pour informer la Municipalité de l'intention d'utiliser le Cube de Verre, comme en 2017.

La Municipalité leur a signifié qu'elle n'était pas en accord avec ceci. Il n'y a plus eu de nouvelles jusqu'en mars à l'Assemblée des Syndic-ques, durant laquelle M^{me} **Isabelle MORET**, conseillère d'Etat, a informé que l'EVAM avait l'intention de mettre dans certaines communes ces groupements de migrants. Le lundi 25 mars 2024 au Conseil Communal, la Municipalité a transmis cette information, mais avait peu de détails à ce moment-là. La Municipalité a toutefois pris en considération les demandes des membres du Conseil pour la séance prévue avec M^{me} **Isabelle MORET**, le 27 mars à 7h00 pour une durée de 30 minutes. Puis la Municipalité a reçu le 08 avril par courrier d'un notaire, l'annonce de la mise en vente de la parcelle 332, et c'est à partir de cette date que démarre le droit de préemption de 40 jours. Le 14 avril, la Municipalité s'est réunie avec les commissions de gestion et des finances, ainsi que le Président du Conseil Communal pour en discuter. Une visite du Cube de Verre par les commissions permanentes a été possible le 17 avril. Enfin, le dimanche 21 avril a été finalisé ce préavis proposé ce soir. La Municipalité ne chôme pas ! Le préavis est détaillé et les propositions pourraient être entendues par M^{me} **Isabelle MORET** et l'EVAM.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** explique que les difficultés financières de Stage Nature étaient connues depuis l'été dernier depuis qu'ils avaient arrêté de payer le loyer de l'Auberge communale. Est-ce que la Municipalité forte de ceci n'aurait pas pu anticiper le danger plus tôt, avec l'EVAM qui recherchait des centres d'hébergements pour migrants ? M^{me} **la Syndique** explique que par rapport à la demande de l'EVAM non, mais effectivement après coup, la Municipalité aurait pu faire plein d'autres choses, on est toujours plus intelligent après ! Avec la faillite de Stage Nature, fin octobre, il y a eu l'état des lieux des dettes et des créances fait par l'office des faillites, puis théoriquement aurait dû avoir lieu, une vente aux enchères. Sincèrement, la Municipalité pensait qu'il y aurait une vente aux enchères de ce Cube de Verre pour récupérer l'argent. En fait avec cette promesse de vente reçue, tout a été chamboulé ! Et la Municipalité pensait qu'il y aurait la faillite et ne pouvait donc pas imaginer et penser à cette situation du pire en avance.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** rejoint M^{me} **la Syndique** sur le fait d'être plus intelligent après les événements. Elle persiste à penser que la Municipalité aurait dû anticiper, sachant que l'EVAM s'intéressait par deux fois à ce Cube de Verre. Elle rappelle l'histoire du bâtiment de la Poste. Le bâtiment de la Poste appartenait à des privés, la Poste voulait le vendre. A l'époque, la Poste avait proposé la vente du bâtiment à la Commune qui ne l'avait pas acheté, car trop cher. La Municipalité a cherché à agir pour le bienfait de la Commune et il manquait quoi sur le territoire ? Un supermarché. Elle avait entrepris des démarches et a trouvé un acheteur et Denner qui en loue les locaux. La Commune a joué un rôle important « d'arrangeur ». Son mari ancien Municipal, avait travaillé sur ce dossier sans succès. Ayant transmis le dossier à M^{me} **Elvira ROLLI** (ancienne Municipale), elle a pu arranger les transactions avec Denner, avec comme résultat la satisfaction de tous les habitants d'Arzier-Le Muids, ainsi que des logements supplémentaires dans le bâtiment. Une solution avait été trouvée indirectement par la Municipalité. Elle pense que la Municipalité aurait pu agir en amont de cette situation en proposant une fondation pour autiste ou des locataires pour éviter ce que nous vivons aujourd'hui.

M. **Pascal VOUTAT** rebondit sur cette intervention et pense qu'actuellement, nous sommes tous contre ce centre de migrants. Le préavis est négatif et il faut aller de l'avant avec des solutions concrètes et arrêter avec des choses qu'on aurait pu faire avant ou mieux faire et de se concentrer sur l'avenir.

Le **Président** rappelle l'article 60 du règlement du CC. Nous avons entendu l'interpellation de M^{me} **Ana HÜBSCHER** qui a été cosignée par 1/5 des membres du Conseil Communal et nous avons la possibilité de proposer une résolution.

M. **Matthieu WOLFF** pour donner suite à l'interpellation de M^{me} **Ana HÜBSCHER** souhaiterait proposer à l'Assemblée une **résolution**. Il souhaiterait que le Conseil vote pour ou contre un centre de 80 migrants sur notre Commune d'Arzier-Le Muids. Il propose un vote à bulletin secret à la vue du nombre de personnes importante dans le public. Il rappelle que les membres du Conseil Communal représentent la population et que la pétition, contre ce centre, forte de ses 900 signatures des habitants d'Arzier-Le Muids est représentative. Il désire par cet acte politique dissocier la transaction économique de l'achat du Cube de Verre avec la volonté du Conseil de soutenir ou non le projet de centre de migrants sur la Commune d'Arzier-Le Muids. Les migrants ont eu un chemin compliqué pour arriver en Suisse et les parquer à la montagne ne devrait pas déboucher sur une intégration réussie.

M. **Jean FLACH** comprend les préoccupations dues à ce centre de migrants. Il trouve que le vote proposé est trop noir ou blanc. C'est-à-dire que c'est notre confort contre la vie et l'humanité de personnes en détresse, c'est inadéquat et relativement inhumain. M. **Patrick WINKLER** pense qu'il ne s'agit pas de confort mais de sécurité et de bien-être. Le centre de Boudry a démontré avec plus de 700 interventions de police par année, que c'est compliqué. Il ne souhaite pas vivre ceci dans la Commune. M. **Jean FLACH** comprend la préoccupation. Il a des enfants. La sécurité des enfants est importante dans tout le Canton et pas seulement sur notre Commune. Mais la sécurité de tous les migrants est également importante.

M^{me} **Natacha RUFFET** demande ce que ce vote apporterait de plus. Le **Président** rappelle l'article 60 de notre règlement : « *la discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit contenir d'injonctions, ou par le passage à l'ordre du jour* ». Ce n'est pas contraignant pour la Municipalité, mais ceci donnerait un avis et une ligne directrice avec le vote des conseillers communaux. M^{me} **la Syndique** rappelle que la Municipalité soutient cette résolution car elle va dans le même sens. On ne parle que d'un centre et a aucun moment être contre les migrants. M. **Jean FLACH** est d'accord et trouve qu'un centre de 80 migrants est excessif et qu'il faut faire le nécessaire pour réduire le nombre. La résolution parle d'un centre de migrants et d'être pour ou contre ce centre. M. **Matthieu WOLFF** motive sa requête. Il pense que l'accueil de 80 migrants dans un village dortoir est inadéquat. Ils seront répartis entre Arzier, Le Muids et la Chèvrerie avec 25% de la population qui a moins de 19 ans. Les infrastructures sont manquantes, aucun centre médical, ni de terrain de sport, peu de service religieux, de lieux de rencontre, de commerces ou de restaurants et également peu de transports publics. Enfin les structures scolaires sont déjà saturées, avec le besoin de recourir à de nombreux portacabines.

M. **Mathieu RUCHAT** demande si le Cube de Verre étant en main privée, est-ce que la position de la Commune a un réel impact sur la décision de l'EVAM ? Est-ce que l'avis de la population a un enjeu pour la suite ? M^{me} **la Syndique** explique que la proposition du préavis peut avoir un impact. Cette proposition est qu'il n'y ait pas un centre unique à Arzier-Le Muids, mais que la population ouvre ses portes de maison pour louer un studio, une chambre à l'EVAM pour quelques migrants. Parmi les 900 signataires de la pétition, si 20 personnes acceptent un ou deux migrants, avec ceci nous pourrions aller devant l'EVAM, en expliquant que si elle ne nous impose pas cette situation, les habitants ouvriront leurs portes et feront preuve d'humanité. Le Cube de Verre vendu sera peut-être un centre ou non, mais dans un certain cas ces migrants

seront placés ailleurs. Il existe dans la Commune d'autres bâtiments inhabités, comme la Colonie. La Municipalité propose d'être proactif et de nous, habitants, proposer des places à ces migrants. L'intégration n'en sera que plus efficace. Ce soir c'est à nous de prendre notre destin en main !

M. Inal UYGUR commence en précisant qu'il a du respect pour l'être humain. Il a le sentiment que la décision est déjà prise, en ayant des migrants dans la Commune, ça se passera mal ! Si nous, nous n'en voulons pas ou iront-ils ? Les autres Communes n'en voudront certainement pas non plus. Le problème de la main d'œuvre se ressentira dans quelque années, comme l'indiquait le titre du journal 20 minutes de ce jour. Il n'est ni pour, ni contre, mais il faut que dans notre pays, une solution soit trouvée pour l'accueil de ces migrants.

M. Pietro IZZO revient sur les discussions. Les migrants sont des êtres humains. Le centre de 80 migrants est une mauvaise idée, le Canton veut s'en débarrasser et les parquer quelque part, mais le Cube de Verre servira de stockage d'être humain ! L'EVAM a des problèmes avec les adolescents non accompagnés et se réfère au reportage dans le 19h30 de ce soir sur la RTS.

M^{me} Ana HÜBSCHER explique que le centre du Cube de Verre a été conçu spécialement pour des enfants autistes. Rendons ce Cube de Verre aux autistes ! Il serait impensable d'imposer un centre d'hébergement de 80 personnes, sans avoir l'acceptation en collaboration avec les habitants. Pour trouver une solution commune, sans imposition unilatérale qui serait source de problème.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée.

Il propose de modifier la résolution de **M. Matthieu WOLFF** en précisant de voter POUR ou CONTRE un centre de 80 migrants au Cube de Verre sur la Commune d'Arzier-Le Muids. **M. Matthieu WOLFF** est en accord avec ceci, car cette modification va dans le sens de ce qu'il souhaitait apporter avec cette résolution. Nous passons au vote à bulletins secret.

Le **Président** suspend la séance 5 minutes pendant le dépouillement

Le vote sur cette résolution est CONTRE ce centre de 80 migrants au Cube de Verre (POUR 4, CONTRE 35, 6 abstentions)
--

La salle applaudit.

9. Préavis URGENT 05/2024 - Demande de crédit de CHF 6'500'000.- pour l'achat de la parcelle 332 dit le « Cube de Verre »

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. **M. Nicolas RAY** fait un résumé des différentes options pour la plus grande compréhension de toute l'Assemblée. Options disponibles dans le préavis.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par **M. Didier HERRMANN**. La commission propose de refuser le préavis et de refuser le financement de la parcelle 332 pour le préavis 05/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par **M. Ivané OHANESSIAN**. La commission propose de refuser le préavis 05/2024 à la majorité avec deux abstentions.

Le **Président** demande si les deux abstentions ont été prises en compte ou est-ce que ce sont des personnes excusées ? M. **Ivané OHANESSIAN** explique que ce sont des personnes qui avaient transmis leurs intentions de votes, elles étaient excusées, mais ont participé aux votes.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** explique que suite à ses efforts des dernières semaines elle a contacté des hôpitaux psychiatriques, des fondations et des institutions pour les enfants autistes. Elle leur a parlé du Cube de Verre et de la disponibilité de ce bâtiment et aujourd'hui le directeur de la fondation Perceval a contacté M^{me} **Ana HÜBSCHER** pour éventuellement louer le Cube de Verre. Mais avant de prendre une décision, il souhaitait visiter les lieux. Dans la même journée, M^{me} **la Syndique** a essayé de contacter dans l'urgence l'office des faillites. Elle a malheureusement découvert que le préposé était en vacances durant deux semaines et le bureau lui a répondu que ce n'était pas une agence immobilière et que toute visite par une tiers personnes est interdite. Elle trouve dommage cette situation car il manque du temps pour que cette fondation, payée par le Canton, et très intéressée, puisse faire des démarches administratives. Elle regrette vivement que ces démarches pour trouver un locataire pour utiliser le Cube de Verre n'aient pas été entreprises plus tôt.

M. **Thomas KRIHA** exprime le fait qu'il y a beaucoup d'enjeux financiers. Un acheteur potentiel, qui fera une belle transaction, le louera à l'EVAM et récoltera des loyers et des dizaines de milliers de francs par mois. L'EVAM aura tout gagné. Il trouve bizarre que tout d'un coup pendant deux semaines on ne puisse pas visiter ce bâtiment !

M. **Nicolas PASQUIER** demande si on sait qui est l'acheteur et combien l'EVAM pourra louer les locaux ? Comment une personne a-t-elle pu faire une offre, sachant que la faillite n'est toujours pas annoncée. Cette personne a visiblement pu visiter les locaux. Il a le sentiment que le Canton vise le Cube de Verre depuis longtemps. Pour rappel, M. **STUTZ** avait financé lui-même ce centre pour ces enfants autistes, il avait demandé des accréditations au Canton, qui lui avait été refusées. Ensuite l'association Stage Nature qui plaçait des jeunes à problèmes. Est-ce que le Canton de Vaud n'est pas depuis longtemps avec ce projet de l'EVAM ? N'est-on pas en train de se faire rouler dans la farine ? M^{me} **la Syndique** ne connaît pas tous les détails. La Municipalité a le nom de l'acheteur mais ne peut pas le divulguer, la location et son prix n'est pas connu. La Municipalité pensait qu'il y aurait l'annonce de la faillite et la mise aux enchères, mais ceci ne s'est pas fait car Stage Nature aurait déjà mise en vente, avant la déclaration de faillite.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** demande pourquoi la Municipalité en tant que créancière n'a pas été informée plus tôt. A-t-on caché des choses à la population ? M^{me} **la Syndique** ne sait pas. La Municipalité n'était pas au courant. Nous nous battons sur la même idée et de trouver des bonnes solutions pour aller de l'avant.

M. **Bernard NICOLET** demande si le nouvel acheteur est ouvert à une autre proposition que celui de l'EVAM ? M^{me} **la Syndique** répond que ce sont peut-être des pistes à tenter.

M. **Pietro IZZO** pense que le nouvel acheteur est déjà en étroite collaboration avec l'EVAM, et le Canton.

M^{me} **Ana HÜBSCHER** a eu une conversation avec la doctoresse de l'association de la libellule. Cette personne affirmait qu'il n'existait rien entre l'hôpital et la maison pour des adultes autistes, elle souhaiterait des informations sur le bâtiment du Cube de Verre. M^{me} **Ana HÜBSCHER** souhaiterait repousser le vote de ce préavis pour laisser le temps à des associations de visiter les lieux et peut-être envisager la location du Cube de Verre. M. **Didier HERRMANN** répond que c'est impossible de repousser le vote de ce préavis, car l'appel aux créanciers peut être fait dans un délai de 15 jours. Le délai sera dépassé et nous ne pourrions pas revenir sur un vote de ce préavis ultérieurement. M. **Nicolas RAY** indique que la masse en faillite devrait être calculé début mai et nous avons 10 jours pour nous engager.

M. **Christophe BLEULER** explique qu'au vu des finances communales et avec des grands investissements notamment pour la future école, si le Conseil Communal devait accepter ces CHF 6'500'000, quel serait l'impact sur le point d'impôts ? M. **Nicolas RAY** ne peut pas donner de réponse concernant le point d'impôt. Le Conseil Communal donne le montant du point d'impôt. L'investissement ne se traduit pas forcément en point d'impôt. La dette va fortement augmenter et puis il faudra payer les intérêts. Au début de la législature, le Conseil a voté sur le plafond d'endettement et si on rajoute les CHF 6'500'000 de ce soir, il risquerait de se retrouver bloquer par la future construction de l'école.

M. **Frédéric BOY** est en accord avec le fait que l'infrastructure du Cube de Verre ne permet pas d'accueillir les migrants correctement. La mise aux normes du Cube de Verre devra être faite, avec des rénovations. Il y aura une enquête publique et c'est la Commune qui donne le permis. M. **Nicolas RAY** répond qu'il y aura très certainement des travaux. Mais selon la LARA (Loi sur l'aide aux requérants d'asile) qui prévoit que dans le cas où l'EVAM vient s'installer dans la Commune, le permis de construire correspondant sera délivrée par le Canton et non par la Commune. Il y aura une enquête publique, à la suite de cette enquête, un permis de construire et là, la possibilité de faire un recours. Par contre, la LARA précise que ce recours n'a pas d'effet suspensif, donc même s'il y a 250 recours, ils pourront commencer les travaux. Ils avaient déjà pensé à ce cas de figure.

M. **Nicolas PASQUIER** demande si la Municipalité a une idée du montant de la masse en faillite ? Il se souvient que Stage Nature avait acheté avec un crédit vendeur à M. **STUTZ** qui avait vendu le bâtiment avec une dette et Stage Nature remboursait petit à petit. M. **STUTZ** est décédé, les successeurs doivent payer la créance ? Il serait surpris qu'elle soit en dessous des CHF 6'000'000 et il souhaiterait envisager de prendre contact avec ses successeurs. M^{me} **la Syndique** répond qu'on ne connaît pas le montant de la masse en faillite. Elle pense qu'il faut être réaliste et que très peu de monde payerait CHF 6'500'000 pour ce bâtiment. Les faillites doivent être satisfaite d'avoir trouvé un acheteur. Elle rappelle que ce bâtiment est resté vide avant Stage Nature et que son prix avait baissé à CHF 5'000'000.

M. **Pascal VOUTAT** pour appuyer M^{me} **la Syndique**, rappelle que M. **STUTZ** cherchait à vendre ce Cube de Verre durant des années et qu'il n'a jamais pu le faire. Nous devrions concentrer notre énergie, sur un les points suivants :1. La piste de M^{me} **Ana HUBSCHER** en espérant que le Canton place des enfants autistes plutôt que des migrants. 2. Acheter le Cube de Verre est impossible, mais si la Commune l'achetait, l'EVAM pourrait nous le réquisitionner. La Commune possède plusieurs colonies ou l'EVAM pourrait envisager de mettre des migrants. La seule façon de faire est de se battre pour proposer des solutions, d'accueillir ces migrants ailleurs et de pouvoir accueillir des enfants autistes dans ce Cube de Verre.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Il résume car il y a une double négation de la part de la Municipalité avec ce préavis négatif. Pour la clarté du vote, il rappelle la manière de voter. Si l'Assemblée est POUR, c'est pour l'achat du Cube de Verre et si l'Assemblée est CONTRE, c'est pour le refus de l'achat du Cube de Verre. Nous passons au vote à bulletin secret. Le **Président** suspend cinq minutes la séance pour le dépouillement.

Le préavis 05/2024 est refusé (35 NON, 5 OUI, 5 abstentions)
--

Certaines personnes dans le public sont mécontentes. Le **Président** rappelle que les Conseillers communaux ainsi que lui-même se tiendront volontiers à disposition pour répondre aux questions après la séance du Conseil Communal.

10. Nomination d'un délégué AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs) - (démission Mme Françoise ESSEIVA)

Le **Président** demande des candidats. M. **Bernard NICOLET** propose M. **Jean FLACH** qui accepte.

M. FLACH est élu par acclamations
--

11. Divers et propositions individuelles

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** comprend l'émotion dans la salle. Il demande la suite, comment va procéder la Commune ? Il propose son aide. Le **Président** le remercie de cette question et pense qu'elle est légitime. M^{me} **la Syndique** le remercie également pour cette question, car elle en aurait parlé dans tous les cas. Ce soir le Conseil Communal a décidé de ne pas acheter le Cube de Verre, étant donné les finances de la Commune et c'est compréhensible. La 2^{ème} proposition du préavis est de faire un appel à la population pour prendre leur destin en main et ne pas laisser le Canton nous imposer ses demandes. Pour éviter un centre qui concentre 80 personnes, sur les 900 signataires de la pétition, une famille ouvrira certainement ses portes à des migrants. Elle profite de la présence de tous ce soir pour lancer cet appel. La Commune tiendra une liste des personnes intéressées d'ouvrir les portes de leurs maisons. La Municipalité sera l'intermédiaire et ira avec devant le Canton et devant la conseillère d'Etat en exprimant que le Conseil Communal est contre, la Municipalité est contre. Et si toutefois les 80 migrants arrivaient dans le Cube de Verre, ils ne seront pas bien accueillis et pour autant ces migrants n'ont pas choisi et ils y peuvent rien de cette situation. Les autres communes pourraient prendre exemple sur cette idée, car nous ne sommes pas la seule Commune que l'EVAM approche. Cet été de nombreux migrants arriveront en masse et au lieu de se faire imposer un centre pourquoi la population ne prendrait-elle pas son destin en main ! Être Suisse, c'est savoir accueillir et la Commune d'Arzier-Le Muids peut donner l'exemple !

M. **Nicolas PASQUIER** remercie **la Syndique** pour ce témoignage touchant. Il demande est-ce que si on accueille des migrants à domicile ceci nous garantit que 80 migrants n'occuperont pas en plus le Cube de Verre ? M. **Matthieu WOLFF** explique que l'EVAM a une technique particulière. Chaque Commune a une couleur, s'il y a moins de 3% de migrants on est jaune, si on a moins de 1.5% de migrants on est vert et si on a plus de 3% de migrants on est rouge.

L'EVAM souhaite se concentrer sur les communes vertes. Arzier-Le Muids est une belle cible avec 0.2% de migrants. La Commune pourrait accueillir 40 migrants, tout en respectant les ratios de l'EVAM. Les 80 migrants rendraient le Cube de Verre rentable, mais est disproportionné pour la Commune. Avec 80 migrants, la Commune serait à 2.8% et deviendrait « leader » de la liste. M^{me} **la Syndique** explique qu'effectivement ceci est inscrit dans le préavis. Elle encourage les personnes dans la salle à le consulter, disponible sur le site internet. La Commune est à la 184^{ème} place dans cette liste et si nous acceptons ces 80 migrants nous passons à la 12^{ème} place. Elle ne peut pas garantir que si nous accueillons des migrants à domicile, il n'y en aura pas dans le Cube de Verre également, mais si le Canton en place 80 dans le Cube de Verre, la population pourrait alors fermer la porte de leur maison. Dans ce cas c'est le Canton qui choisira le mode d'intégration de ces personnes migrantes et c'est le Canton qui décidera de les entasser dans un centre.

12. Annonce de préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique que le prochain Conseil est le 24.06.2024 à Lausanne. Pour l'instant lors du prochain Conseil Communal les deux préavis sont connus :

- Comptes et gestion

Plus de Conseil Communal extraordinaire prévu, car les dates du Conseil Intercommunal AISGE ont été modifiée et ceci décale la présentation de la demande de crédit supplémentaire pour le Bix

Le **Président** remercie M. **Alain GHILARDINI** pour la mise à disposition de l'audio et des micros dans la salle. Il remercie l'Assemblée et le public venu nombreux. Il précise qu'à l'horizon 2026, il y aura les élections pour le Conseil Communal et il encourage tout le monde à s'engager dans la vie politique de notre Commune.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. La séance est levée à 22h30.



Le Président
Nicolas VOUT



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

13. Annexe

Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Interpellation

Art. 60 règlement du CC, Art. 34 LC

Projet EVAM - ouverture Centre d'Accueil pour Migrants -

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,

J'ai demandé à notre Président du Conseil communal, que je remercie ainsi que les signataires qui ont soutenu mon action, d'appeler, en assemblée extraordinaire, notre plénum pour débattre du projet de l'EVAM relatif à l'ouverture d'un centre d'accueil pour migrants dans notre village au « Cube de Verre ».

Nos habitants nous interpellent et s'inquiètent. La grogne s'élève. La pétition « Non au projet d'ouverture d'un Centre d'Accueil pour Migrants » a déjà récolté, à l'heure de ces lignes, 754 signatures. Et de citer les mots de notre ministre Beat Jans, chargé de la Justice et Police, sur les mesures qu'il engage à propos de la question migratoire « Si la population est contente, moi aussi » alors que fait notre Municipalité sur la question du projet de l'EVAM dans notre village ?

Nous tous ici présents, ce soir, avons reçu la confiance de nos habitants puisqu'ils nous ont élus pour les représenter dans la gestion des affaires de la Commune. Au vu de mon mandat, et compte tenu de l'annonce faite par Madame la Syndique lors du Conseil communal du 25 mars dernier, je souhaiterais recevoir une explication sur les faits qui ont précédé la communication de la Municipalité. Nous aimerions connaître le déroulement des événements. Nous aimerions en savoir plus et surtout depuis quand nos autorités sont au courant de ce projet.



Dans un autre chapitre, je souhaiterais savoir si la Municipalité a réfléchi à un plan B, disons une alternative au projet de l'EVAM ?

Nous savons que la Municipalité bénéficie d'une prérogative en matière de transactions immobilières. C'est le droit de préemption.

Si le projet de l'EVAM est lié à l'achat du bien immobilier par un tiers qui veut le louer à l'EVAM, est-ce que la Municipalité chercherait à exercer son droit de préemption et dans quel délai ?

Et de rappeler que l'EVAM souhaite occuper le bâtiment « Cube de Verre » qui avait été spécialement construit par une fondation privée pour accueillir des personnes autistes. Ne faudrait-il pas envisager l'opportunité de le faire revivre ? Cette initiative serait saluée par de nombreuses familles et aussi issues de l'immigration. En Suisse, l'entourage de ceux qui souffrent de cette déficience est de plus de 35'000 personnes qui vivent quotidiennement avec cette difficulté. **Ce qui signifie que des places d'accueil spécialisées pour autistes sont aussi recherchées dans la région lémanique.** Il ne faudrait pas ignorer un besoin pour un autre.

A cette fin, je vous invite à prendre connaissance de la lettre ouverte adressée aux Conseillères d'Etat Mesdames Isabelle Moret et Rebecca Ruiz que je viens de vous remettre.

A l'issue du débat engagé sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation, je souhaiterais que la discussion se termine par l'adoption d'une résolution.

Arzier-Le Muids, le 18.04.24

Anne Hübscher

Roland Grand

Ivané Chajessian

Mathieu Woff

Pedro Paulo Ville

Izzo Pietro